



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2025 à 20h30

Le 27 février 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Présents : Mmes AMARAL Emmanuelle ; CHASSAGNE Chrystel ; Mme MALGOUZOU Nathalie ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne .

Mrs AURATUS Eric ; THER Benoit; BRUEL Marcel ; Nicolas LAMOUREUX; Mr NOEL Géraud ; BADUEL Sébastien ; OUSTRY Michel ; Thierry DAUDE ; PRADAL Gérard.

Absent : 0

Pouvoirs : aucun.

Mme Sandrine MONS secrétaire générale de mairie assistait à la réunion.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme AMARAL Emmanuelle désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

PERSONNEL

Regagnant son domicile à la fin de sa période de travail Valérie DAUDE a été victime d'un accident de circulation elle sera en arrêt de travail pendant plusieurs semaines.

Nous devons obligatoirement assurer son remplacement à la cantine.

COMPTE FINANCIER 2024

Après avoir réalisé un énorme travail en amont, Sandrine MONS a présenté au conseil municipal par projection vidéo mais aussi à l'aide de documents remis à chacun des participants le résultat financier détaillé de l'année 2024.

- section de fonctionnement: recettes 547 905,53€ ; dépenses 456 969,40€ ; résultat de l'exercice 90 936,13€.

- section d'investissement: recettes 340 703,85€ ; dépenses 266 321,19€ ; résultat de l'exercice 74 382,66€

- CCAS : recettes 1 300,00€ ; dépenses 1 454,08€ ; résultat de l'exercice-154,08€.

Résultats adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

CONVENTION CIT

A l'heure actuelle nous n'avons pas de contrat pour la maintenance du matériel informatique mis à disposition de l'école, au vu des problèmes rencontrés par les enseignantes dans le fonctionnement quotidien, il s'avère nécessaire de palier à cette carence avant de rencontrer des problèmes importants.

Le CIT (Centre d'Ingénierie Territorial) dépendant du Conseil Départemental assure ce type de prestation, le conseil municipal décide de lui confier cette mission par la signature d'une convention.

COMMISSION CANTINE

Elle a été réunie le 20 février 2025 dans les locaux de la cantine, elle comprenait le responsable Pierre MALGOUZOU, 2 représentants des parents d'élèves, 3 représentants du conseil municipal.

Emmanuelle AMARAL présente à la commission assure un compte rendu au conseil municipal, pas de problème majeurs, mais des améliorations sont souhaitables :

- une meilleure coordination enseignants/personnel communal.
- lors de l'absence des enfants à l'école les parents devraient prévenir systématiquement par mail ou SMS, en particulier pour la cantine.

Le compte rendu sera diffusé en l'ensemble des personnes concernés (*parents, personnel , enseignants*).

Emmanuelle AMARAL participera au repas de la cantine le 11 mars.

ROCHE DE MOISSAC

A la demande Jean-Pierre DEMAILLY président de l'association EQUINOXE (*qui assure entre autres la nuit des étoiles*) une rencontre a été organisée sur site avec les responsables de l'association des Amis de La Roche de Moissac afin d'échanger sur une amélioration de la zone d'observation du ciel par les adhérents de l'association EQUINOXE et du public accueilli lors des manifestations.

ACQUISITION FONCIÈRE

La commune est désormais propriétaire de l'immeuble situé 5, route du Goul provenant de la succession RAYMOND comprenant un bâtiment et un terrain d'une surface de 3 300 m².

CIMETIÈRE

Nous devons faire face à la présence de taupes ou rats taupiers qui détruisent la pelouse et entraîne un mécontentement des familles propriétaires de concessions, nous devons trouver une solution pour résoudre le problème.

Fin de séance 22 heures